

RECOUVREMENT TAXE LOCALE DE SEJOUR

ANNEE 2018

Objet : Taxe locale de séjour, perçue pour le compte de la commune d'ONDRES 40440 s'élevant à 0.90 € par jour et par personne pour la saison 2018 du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Meublés Classés : Capacité d'accueil 6 à 10 personnes, Hôtels de tourisme classés sans étoiles, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.

EXONERATIONS ET REDUCTIONS

Exonérations totales obligatoires

- + les enfants de moins de 13 ans
- + les colonies et centres de vacances collectives d'enfants
- + les bénéficiaires de l'aide sociale
- + les mutilés, blessés et malades par suite de guerre
- + les personnes exclusivement attachées aux malades
- + les fonctionnaires et agents de l'Etat pour l'exercice de leurs fonctions

Réductions obligatoires

- + les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1^{er} décembre 1980 à hauteur de :
 - + 30% pour les familles comprenant trois enfants de moins de dix-huit ans
 - + 40% pour les familles comprenant quatre enfants de moins de dix-huit ans
 - + 50% pour les familles comprenant cinq enfants de moins de dix-huit ans
 - + 75% pour les familles comprenant six enfants de moins de dix-huit ans

LOCATAIRE

Nom : Prénom :
Adresse
Adresse
Adresse
CP VILLE
Tel :
Nombre d'adultes
Enfants de moins de 13 ans : Exonération totale.
Enfants de plus de 13 ans :
Durée de la location du 2018 au 2018
Soit total de nuitées x 0.90€ = €
TOTAL : €

Signature